

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 3 septembre à 20 heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mme VITSE Roselyne.

I/Démission du 3ème adjoint au Maire et conseiller municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La démission d'un adjoint et conseiller municipal est adressée au Préfet (art L2122-15 du CGCT), elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le Préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé.

Monsieur CHANEZ Éric, 3^{ème} adjoint et conseiller municipal a présenté sa démission desdites fonctions à Monsieur le Préfet de la Marne le 2 juillet 2019, démission acceptée par courrier reçu le 23 juillet 2019.

Suite à cette démission, le Conseil Municipal à la faculté :

- De supprimer le poste d'adjoint vacant,
- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- De ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant,
- D'élire un nouvel adjoint.

Il a donc été immédiatement procédé à ladite élection :

Est candidat M. LHERMITE Yann

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2122-10 et L.2122-15, le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletin secret afin d'élire un nouvel adjoint au Maire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

M. LHERMITE Yann ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au Maire.

Monsieur CHANEZ Éric ayant démissionné de ses fonctions au sein des commissions « Bâtiments constructions sécurité incendie, communication-Liste électorale-statistiques, Régisseur, commission d'appels d'offres »,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal

Désigne, Monsieur LHERMITE Yann, membre de la commission « Bâtiments constructions sécurité incendie »,

Désigne, Madame FOURATI Laurianne, membre de la commission « Communication-Liste électorale-Statistiques »,

Désigne, Madame BARDIAUX Floriane, membre de la commission « Régisseur »,

Désigne, Monsieur MANCEAUX Patrick, membre de la commission « commission d'appels d'offres ».

II/Espace Culturel

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux prescriptions du SDIS, la mise en conformité de l'espace culturel est préconisée.

N°	Réf	Prescriptions
1	GE8	RAPPEL de 2014 : Attester de la levée des 3 observations émises dans le rapport de vérification des installations électriques
2	CH57- CH58	Fournir le rapport de vérification annuel des installations de chauffage et de ramonage
3	GZ30	Fournir le rapport de vérification annuel des installations de gaz
4	EL19	Fournir le rapport de vérification annuel des installations électriques
5	EC15	Remettre en état les 2 blocs autonomes d'éclairage de sécurité du hall d'entrée
6	AS9	Fournir le rapport de vérification quinquennale de l'installation d'ascenseur, établi par un organisme agréé et attester de la levée des éventuelles observations inhérents au contrôle
7	GC21 §2	Procéder au nettoyage régulier du système d'extraction d'air vicié, de buées et de graisse ainsi que des filtres
8	GC22	Fournir le rapport de vérification annuel des installations de cuisson
9	MS66 §5	Supprimer la temporisation sur l'alarme
10	GE8 - MS73	Fournir le rapport triennal du SSI établi par un organisme agréé et attester de la levée des éventuelles observations inhérents au contrôle Prescription modifiée : par la lecture du rapport triennal établi par l'APAVE le 25/03/19. 1 observation à lever concernant la formation du personnel à l'exploitation du SSI
11	MS73	Fournir le rapport de vérification annuel des robinets d'incendie armés
12	L16 §2	S'assurer de l'interruption du programme en cours et de la remise en lumière de la salle lors du déclenchement du processus d'alarme
13	GE7 §1 - L57 §1	RAPPEL de 2014 : Fournir le rapport triennal de vérification des installations techniques de l'espace scénique, établi par un organisme agréé et attester de la levée des éventuelles observations inhérents au contrôle
14		RAPPEL de 2014 : S'assurer que les projecteurs suspendus de l'espace scénique soient fixés par 2 systèmes distincts et de conception différente

- **Prescription 1 et 4** - Installations électriques : remplacement des blocs lumineux défectueux = 10 blocs à changer car tenue sur batterie inférieure à 1h (4 signalés par APAVE).

- Devis SICLI : 1969,51€ HT
- Devis ISS : 2001,56€ HT
- Devis BONNET : 1547,30€ HT + 649,81€ HT (3 blocs plafonds 13 ans)

Identification de disjoncteurs + contrôle télécommande blocs lumineux :

- Devis BONNET : 84,80€ HT

Demande de contrôle des appareils notés inaccessibles au chapitre V.3 APAVE de juillet 2019 :

- Devis BONNET : 650€ HT

- **Prescription 8** – Installations de cuisson (cuisson, étuve et hotte) :

- Devis BONNET : 80€ HT

- **Prescription 12 – SS1** – Arrêt du programme et remise en lumière si déclenchement alarme (première demande du SDIS) :

- Devis ISS : en attente
- Devis BONNET : en attente

- **Divers – hors prescriptions** – Batterie du SSI datant de plus de 4 ans

- Devis ISS : 325€ HT

Non-conformité éclairage cuisine : signalé par M. BONNET :

- Devis BONNET : 370€ HT

- **Synthèse** :

Le montant des prescriptions s'élève à : 1712,10€ HT

Le montant hors prescriptions s'élève à : 1994,81€ HT

Pour rappel, le montant des dépenses 2019 sur l'Espace Culturel s'élève à 6831€ HT.

Une nouvelle procédure est mise en place pour la location des salles. Les demandes de location et le suivi de la grande salle sont gérés par M. LHERMITE Yann.

La gestion des petites salles est gérée par le secrétariat de Mairie.

III/Avis sur le bilan de la concertation et sur l'arrêt de projet d'élaboration du PLU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-31 et suivants, L. 10362 à L. 103-6 et R. 153-3,

Considérant les pièces du dossier de projet de PLU,

Vu le bilan de la concertation annexé à la délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de PLU.

IV/Affouages pour 2019/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2020 et demande à l'office National des forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après :

Pour les besoins de l'affouage classée en amélioration :

- Parcelle 4.1 de 1,37ha délivrance pour les besoins de l'affouage classée en amélioration

Pour la vente sur pieds :

- Parcelle 4.2 de 2,47ha classée en amélioration
- Parcelle 6 de 4,02ha classée en irrégulier
- Parcelle 7 de 6,18ha classée en irrégulier
- Parcelle 8 de 4,90ha classée en irrégulier
- Parcelle 9 de 4,54ha classée en irrégulier

Laisse à l'Office National des forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur Pied, la commune demeurante libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

V/Vente du bâtiment rue des Gravières et construction bâtiment technique

L'offre de prix de Reims Habitat ayant été acceptée, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de permis de construire pour les travaux de construction et d'extension d'un bâtiment technique dans la halle de la Gare.

VI/Transfert de compte à compte

Afin de financer les travaux d'investissement de la Mairie, le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser la décision modificative suivante :

61522 (61)	Bâtiments :	- 10 000 €
21311 (21)	Hôtel de Ville :	+ 10 000 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de réaliser la décision modificative.

VII/Environnement

Le dossier de mise en œuvre pour le passage du Jury national est en préparation. Monsieur Manceaux Patrick prépare les commandes des plantations d'automne. La commission prévoit une réunion prochainement.

VIII/Contrats agents communaux

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prolonger le contrat de Madame POUILLARD Isabelle après le 18 octobre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020 durant 35 heures hebdomadaires pour remplacer la secrétaire en congé parental.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prolonger le contrat de Madame POUILLARD Isabelle à compter du 19 octobre 2019. La rémunération afférente à ce contrat sera calculée sur la base de l'indice majoré 339.

Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi non permanent en raison d'un accroissement temporaire d'activité d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer cet emploi non permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour un accroissement temporaire d'activité.

La rémunération afférente à cet emploi sera calculée sur la base de l'indice majoré 326.

IX/Déploiement IRVE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'implanter une ou des bornes de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

La commune répond aux critères définis par le syndicat intercommunal d'énergies de la Marne. Le SIEM prendra à sa charge la fourniture et la pose des bornes, le raccordement électrique, la signalisation électrique, la signalisation horizontale/verticale, ainsi que les coûts liés à leur fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer deux places de stationnement place de la Gare pour l'implantation de deux bornes électriques.

X/Questions diverses

Le prochain Marathon RUN IN REIMS aura lieu le 20 octobre 2019. La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs. Un arrêté municipal sera pris pour restreindre la circulation et le stationnement lors du passage des coureurs.

Informations

Voirie

Des travaux de voirie sont à envisager de la rue Carnot à la rue de la Porte des Champs.

Les travaux de la rue du 4 septembre se terminent d'ici fin septembre.

Un enfouissement des réseaux est à envisager dans la rue des Rozais.

Nouvelle association

La commune accueille une nouvelle association, le Photo-Club présidé par Monsieur DUMANGIN. Les jours et horaires du Club seront déterminés prochainement.

Micro-crèche

Le projet de création d'une micro-crèche est estimé à 54 657,50€ HT par le Cabinet TDA. Madame DE MALAGAES n'est pas contre pour faire des travaux également. Le plan de construction est donné afin qu'elle puisse créer le projet.

CCAS

Le CCAS organise un voyage le samedi 21 septembre 2019 à Dinant (Belgique). Le voyage comprend une visite de la Citadelle de Dinant, une croisière sur la Meuse ainsi que la visite

du Château de Vêves. La participation financière est de 46€ par personne (transport pris en charge par le CCAS).

Le repas des anciens de la commune aura lieu le 11 novembre 2019, à cette occasion, Caroline « Melle chante.... » réalisera une prestation musicale de variétés françaises.